



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/353
16 mai 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 15 MAI 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE L'ITALIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Au nom de l'Union européenne, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration de l'Union sur les boat people du Libéria.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Lorenzo FERRARIN

[Original : anglais et français]

Annexe

DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LES BOAT PEOPLE
DU LIBÉRIA

L'Union européenne est profondément préoccupée par la grave situation humanitaire créée par la poursuite des combats à Monrovia et condamne les actes de violence frappant la population civile ainsi que les tracasseries auxquelles sont soumises les opérations de secours.

Tout en reconnaissant les énormes efforts déjà déployés par les pays voisins pour aider les centaines de milliers de réfugiés libériens, le Conseil de l'Union européenne déplore que les milliers de personnes se trouvant entassées dans des conditions précaires à bord de navires soient toujours à la recherche d'un port d'accueil. Pour des raisons humanitaires, il lance un appel aux pays voisins afin qu'ils accordent un abri, ne fut-ce que temporaire, aux victimes de ces combats et affirme sa volonté de fournir une aide humanitaire destinée à couvrir leurs besoins les plus urgents.

Le Conseil demande à toutes les factions libériennes de cesser immédiatement les combats et de remettre le processus de paix sur les rails afin d'éviter de nouvelles souffrances.
